



CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis (12/2022)

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 1'250'000.00 POUR LE REAMENAGEMENT DU CHEMIN DU RUSSEL COMPRENANT LES TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE CHAUSSEE/TROTTOIRS ET RENOUVELLEMENT PONCTUELS DES COLLECTEURS PUBLICS EC/EU

Au Conseil communal de Saint-Sulpice,

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude du préavis 12/2022 s'est réunie le 23 novembre 2022 à 20h00 dans la salle des Commissions (Rue du Centre 60) dans la composition suivante :

Président :	Monsieur	Jérémy Bernasconi (SCD)
Membres :	Messieurs	Jean-Pierre Jaton (Les Vert-e-s) Karim Lasseb (ASSE) Bernard Montavon (PLR)
Rapportrice:	Madame	Nathalie Aebischer (ASSE)

La Municipalité était représentée par Madame Corinne Willi. Elle était accompagnée de Mme Junco, responsable des routes et M. Ruffin du bureau Schopfer et Niggli SA. La Commission les remercie pour leur disponibilité et leurs explications.

Préambule :

La Commission s'est déroulée en deux parties. La première, avec la présence de la Municipale et de ses accompagnants cités ci-dessus, a permis d'obtenir les éclaircissements nécessaires pour traiter le dossier. La deuxième entre commissaires pour étudier le préavis et réaliser le rapport de la Commission.

Historique

L'historique du projet a été rappelé. Les réflexions ont démarré en 2017 concernant le besoin de réaliser des travaux sur les différentes conduites d'eau et de gaz notamment par les

services industriels de Lausanne (SIL) au Ch. du Bochet et du Russel. De nombreuses interruptions sur le câble ont aussi mené à revoir les conduites en électricité. La Municipalité a décidé en 2018 de saisir cette opportunité pour étudier le réaménagement du Ch. du Russel. Des comptages du nombre de véhicules-jour et des vitesses ont été réalisés et des caméras ont permis de vérifier l'état des collecteurs. En 2020, l'étude sur la zone 30 a été lancée par le biais d'un crédit d'étude.

En 2021, pour des économies de coûts, la nouvelle Municipalité a décidé que seules des interventions ponctuelles pour les collecteurs seraient prévues. Toutefois, la rue datant des années 70, la structure porteuse de la chaussée est à revoir. Celle-ci, n'ayant pas d'encaissement, de nombreuses fissures sont existantes. Des travaux importants de réaménagement sont donc envisagés pour rendre la route plus résistante et durable.

En 2022, le projet est mis à l'enquête publique, les appels d'offres ont été lancés et le préavis réalisé. Il est envisagé de démarrer les travaux au printemps 2023.

La zone 30 et le projet d'aménagement

Dans le cadre de l'étude de réaménagement, une zone 20 avait été envisagée par la Municipalité. Toutefois, les caractéristiques du lieu ne permettent pas une entrée en matière du Canton sur cette affectation. En effet, les critères d'éligibilité sont notamment d'avoir des activités ou commerces ainsi que des traversées de part et d'autres de la rue, et ce, à différentes heures de la journée. Il faut aussi s'assurer que la limite de 20 km/h soit assurée dans l'aménagement. Le chemin du Russel étant linéaire, cela semble difficile à réaliser. Des échanges avec le voyer cantonal sur ce sujet n'ont pas permis d'aller dans ce sens.

Les comptages effectués ont mis en évidence les problèmes de vitesse dans la rue. Le propriétaire se devant de réaliser des aménagements adéquats pour respecter la vitesse affectée, le réaménagement complet du chemin a été étudié. Les aménagements proposés sont donc une réduction du gabarit de la chaussée, des décrochements verticaux, un plateau surélevé au carrefour des Charmilles et des décrochements latéraux où s'inscrivent les dix places de stationnement restantes. Des ilots de protection resserrent aussi par endroit la chaussée. Des rangs de pavés au sud-est de la rue offre une sur largeur pour une meilleure visibilité en sortie des propriétés. Une place de stationnement PMR (pour personne à mobilité réduite) et l'installation de vélocargos en location sont aussi inscrites. Des plantations basses sont prévues dans les ilots. Le souterrain étant très chargé en conduite, la plantation d'arbres est compliquée et le peu de terre ne permettrait pas leur épanouissement.

Le passage piéton existant ne pourra pas être maintenu. Après l'examen préalable du Canton négatif à ce propos, la Municipalité a redemandé la possibilité de ne pas supprimer ce passage existant. L'avis s'est toujours avéré négatif. Il est indiqué que si le passage se trouvait à moins de 50 m de l'école cela aurait pu être envisageable. Le projet prévoit toutefois un carrefour surélevé et des lumières plus conséquentes à cet endroit.

Concernant les conduites, il ne s'agit pas de fouilles ouvertes, mais des travaux in situ à l'intérieur du tuyau. L'éclairage public sera inscrit dans la même fouille. Il s'agit là du remplacement de l'entier du système avec des tubes.

Les travaux seront réalisés par phases afin de maintenir l'accès aux riverains en tout temps.

L'opportunité et la coordination

Les services industriels de Lausanne (SIL) ont mis en attente les travaux sur ces conduites depuis 2017, afin de se coordonner avec la Commune de St-Sulpice. L'eau s'infiltrant dans le terrain, des travaux doivent être effectués rapidement. En sus, les vitesses n'étant pas respectées la Commune se doit de mettre en conformité la zone 30 et la largeur des trottoirs selon les normes en vigueur.

A priori si la Commune ne réalise pas ses aménagements rapidement, les travaux sur les conduites seront réalisés par la SIL selon leur planning et ce pas forcément de manière coordonnée. Les travaux seront donc réalisés à plusieurs reprises. La Municipalité estime qu'il s'agit d'une réelle opportunité de réaliser des travaux de manière combinée tout en améliorant la situation actuelle.

La Commune profite aussi de cette synergie pour mutualiser les dépenses. Une répartition des coûts entre la Commune et les SIL est prévue. Un tableau avec les pourcentages de répartition est en annexe du présent rapport. Les travaux envisagés de manière commune permettent des économies d'échelle sur les quantités, les installations de chantier, les machines et des synergies de fouilles.

L'opposition

La Municipale informe que l'opposition n'ayant pas été retirée, dans le cadre de cette procédure, c'est le Canton qui lève l'opposition. La procédure est donc plus longue pour traiter l'opposition que dans une demande de permis de construire standard. Le projet risque de prendre du retard.

Discussion

Suite aux différents éléments transmis par la Municipale, sa collaboratrice et le mandataire, la Commission a longuement débattu du projet.

La Commission comprend le degré d'urgence de réaliser les travaux pour les collecteurs ainsi que la coordination de ces travaux. Les travaux semblent nécessaires et il n'est en effet rien de pire que de subir des travaux à plusieurs reprises dans le même secteur. Concernant la zone 30, le respect de celle-ci semble aussi un enjeu primordial pour son usage. L'aménagement complet de la rue permet d'éviter les taquons et offre une esthétique plus agréable. Toutefois, différents éléments ont été questionnés.

Une grande partie de la Commission a été surprise du peu de consultation et communication sur ce projet auprès des riveraines et riverains, principaux intéressés. Le projet prévoit des suppressions de places de stationnement alors qu'aucune étude sur leur usage n'a été réalisée. Le projet d'aménagement n'est pas très innovant et paraît très semblable à la situation actuelle avec le défaut de perdre un passage piéton très utilisé par les écolières et écoliers. Elle trouve dommage qu'aucune consultation en amont n'ait été effectuée. Ceci aurait permis de discuter du projet en amont de l'enquête publique et non pas dans l'urgence.

La Commission dénote aussi un manque de vision générale sur les espaces publics de la commune et notamment dans la définition des priorités sur leur réaménagement. Ce réaménagement est guidé par les besoins des collecteurs. Alors que d'autres rues semblent avoir des besoins plus urgents d'élargir les trottoirs ou de respects des vitesses par exemple. Au vu des finances actuelles, la Commission s'interroge sur la nécessité de réaliser ces dépenses en vue d'autres problématiques communales plus primordiales.

Une partie de la Commission s'est aussi interrogée sur le respect des marchés publics concernant le choix de mandataires. En effet, la Municipalité fait appel au même prestataire pour ces études depuis des années alors que l'offre en bureau technique ne manque pas. Dans ce sens, elle s'est interrogée aussi sur les critères de sélection dans le cadre des appels d'offres que réalise la Municipalité. Il semble manquer de critères en lien avec la durabilité.

Conclusions

Pour les raisons citées ci-dessus, la Commission a été très partagée. Toutefois, dans sa majorité, elle estime que le préavis doit être accepté. Même si le projet d'aménagement n'est pas idéal et la situation financière de la commune compliquée, la coordination de ces travaux semble l'issue la plus logique et la plus économique in fine.

Afin de répondre à la question qui avait été posée à la séance du Conseil communal du 16 novembre sur la prise en charge de l'éclairage public, une proposition de modification des conclusions a été présentée par la Municipalité à la Commission. Celles-ci sont reprises dans le présent rapport ci-dessous.

La Commission recommande donc à la majorité de 3 voix pour contre 2 abstentions, l'acceptation du préavis n° 12/2022. Il est précisé que M. Jatton s'est abstenu lors du vote sur la levée de l'opposition.

En conséquence, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DE ST-SULPICE

- vu le préavis municipal n° 12/2022,
- vu le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réaménagement de la chaussée, de l'éclairage public ainsi que des collecteurs publics EC/EU au chemin du Russel ;
- d'approuver la proposition de réponse à l'opposition formulée à l'endroit du projet soumis à l'enquête publique ;

- d'accorder un crédit de CHF 860'000.00 pour réaliser les travaux d'aménagement de la chaussée et de l'éclairage public ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.

Cette décision a valeur d'autorisation d'emprunter conformément à l'art. 4 chiffre 7 de la loi sur les communes (LC)

- d'amortir l'investissement net du réaménagement de la chaussée de CHF 750'000.00 sur une durée de 40 ans, à raison d'environ 19'000.00 par année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux ;
- d'amortir l'investissement net de l'éclairage public de CHF 110'000.00 sur une durée de 30 ans, à raison d'environ CHF 4'000.00 par année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux, par le débit de centre de coût 4390 « éclairage public » qui est alimenté par l'émolument pour l'usage du sol ;
- d'accorder un crédit de CHF 390'000.00 pour réaliser les travaux de renouvellement ponctuel des collecteurs EC/EU ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ou par l'emprunt.

Cette décision a valeur d'autorisation d'emprunter conformément à l'art. 4 chiffre 7 de la loi sur les communes (LC)

- d'amortir l'investissement net de CHF 390'000.00 sur une durée de 60 ans, à raison d'environ CHF 6'500.00 TTC par année, la première fois sur l'exercice suivant l'achèvement des travaux, par le débit de centre de coût 46 « Réseaux d'égouts et d'épuration » qui est un domaine autofinancé (nouvelle dénomination MCH2 « 72 Traitement des eaux usées »).
- Le fonds de réserve « Epuration des eaux » dont le solde se montait au 31 décembre 2021 à CHF 14'234'305.46, sera indirectement impacté par cette opération.

Au nom de la Commission

Le Président

La Rapportrice

Jérémy Bernasconi

Nathalie Aebischer

Annexe: Répartition des coûts

Annexe : (transmise par la Municipale Mme Willi en commission)

Tableau de la répartition des coûts interservices :

<i>Maitre d'ouvrage</i>	<i>Parties d'ouvrages</i>	<i>Montant brut Hors installations</i>	<i>Clé de répartition Hors installations</i>	<i>Coût des installations selon clé de répartition</i>	<i>Montant travaux + installations par parties d'ouvrages</i>
Commune de Saint-Sulpice	Réaménagement chaussée	437'454.80	43.32 %	24'060.91	461'515.71
	Assainissement collecteurs EC/EU	267'555.00	26.50 %	14'716.08	282'271.08
	Renouvellement éclairage public	29'176.95	2.89 %	1'604.79	30'781.74
Service du gaz	Remplacement conduites de gaz	98'364.00	9.74 %	5'410.22	103'774.22
Service de l'eau	Remplacement conduites d'eau	67'319.80	6.67 %	3'702.73	71'022.53
Service de l'électricité	Remplacement nappe électrique	102'365.20	10.14 %	5'630.30	107'995.50
Swisscom	Interventions ponctuelles	7'581.00	0.75 %	416.97	7'997.97
TOTAL HT (sans rabais sans escompte)		1'009'816.75	100.00 %	55'542.00	1'065'358.75

*En fonction de ces montants **une clé de répartition** est définie. La répartition **des installations de chantier** est définie **au prorata** de cette clé.